

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.839.2001.TREATIES-3 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES ROUTES DE TRAFIC
INTERNATIONAL (AGR)

GENÈVE, 15 NOVEMBRE 1975

ADOPTION DES AMENDEMENTS À L'ANNEXE I DE L'AGR¹

Comment [COMMENT1]: code 613
not found

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 22 juillet 2001, c'est à dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la communication du projet d'amendements par le dépositaire, aucune objection n'a été reçue. En conséquence, les amendements proposés ont été réputés acceptés. Conformément au paragraphe 5 de l'article 8, ils entreront en vigueur pour toutes les Parties contractantes à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de la présente notification, soit le 4 décembre 2001.

Le 4 septembre 2001

¹ Voir notification dépositaire C.N.30.2001.TREATIES-1 du 22 janvier 2001
(Proposition d'amendements à l'Annexe I de l'AGR)



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés.